

TERMES DE RÉFÉRENCE DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL DE ANCEFA

Dans le cadre du projet « Campagne Mondiale pour l'Éducation : contribuer à l'éducation pour la transformation sociale au niveau local et global », objet de partenariat entre ANCEFA et la Fondation EDUCO sur financement de l'Agence Basque de Coopération au Développement, ANCEFA recuite un/une consultant(e)/cabinet pour mener un diagnostic institutionnel.

I-CONTEXTE

ANCEFA est une organisation panafricaine engagée dans la promotion d'une éducation de qualité, gratuite pour tous les peuples africains. Elle travaille à l'émergence d'une Société Civile Africaine Unie, Forte, Dynamique et Efficace. Pour ce faire, ANCEFA s'est donnée pour mission de renforcer les capacités de la société civile africaine à s'engager dans le dialogue politique en faveur de l'Education Pour Tous (EPT).

« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » d'ici 2030 est l'un des engagements pris par la communauté internationale à travers les Objectifs de Développement Durable. Atteindre cet objectif nécessite la mobilisation de tous les acteurs éducatifs et plus particulièrement ceux de la société civile engagée pour la cause de l'éducation. C'est la raison d'être de la CME sur le plan mondial, de ANCEFA et ses coalitions nationales en Afrique, respectivement au niveau régional et national. L'agenda 2063 de l'Union Africaine, la stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025) et les objectifs de Développement Durable (ODD) pour 2030 font partie des engagements qui motivent les interventions de ANCEFA et de ses coalitions.

Selon le rapport mondial 2017/18 de suivi sur l'éducation :

- Dans l'enseignement primaire et secondaire, plus d'un sur deux n'a pas de compétences de base, et moins de 1 pays sur 5 garantissent 12 ans d'éducation gratuite et obligatoire.
- 4/5 des écoles primaires d'Afrique subsaharienne n'ont pas d'électricité.
- Le pourcentage d'enseignants formés dans certains pays d'Afrique subsaharienne a diminué depuis 2000.
- Dans le domaine de la petite enfance, 69% des enfants d'âge préscolaire sont scolarisés.
- En termes de compétences et de travail, environ 75 femmes pour 10 hommes pourraient utiliser une formule arithmétique de base dans un tableur.
- Plus de 100 millions de jeunes ne savent toujours pas lire.

Devant ce tableau peu reluisant, la société civile africaine a une responsabilité avérée. L'engagement citoyen dans l'élaboration des politiques, la planification, la budgétisation et le suivi du secteur éducatif est indispensable à la bonne marche du secteur de l'éducation. Pour

ce faire, la société civile doit être légitime, c'est-à-dire représentante et porte-voix des bénéficiaires, spécialement les plus oubliés. Elle doit jouer un rôle d'alerte pour s'assurer que tous les acteurs tiennent leurs engagements. Et elle ne peut réussir sa mission qu'en se dotant d'une expertise avérée, basée sur des évidences.

Etant donné la diversité et la complexité des défis, la société civile africaine doit fournir des réponses toujours plus adaptées. Il est alors nécessaire de renforcer davantage les capacités de cette société civile. Pour ce faire, il est nécessaire de questionner, l'organisation, les pratiques et les façons de travailler actuelles, de les comparer avec l'environnement de travail actuel, pour s'assurer de fournir des contributions plus adéquates.

ANCEFA est la représentation légitime de cette société civile africaine en faveur de l'éducation, du fait qu'elle soit composée de trente-neuf (39) membres, toutes des coalitions nationales en faveur de l'éducation dans trente-neuf (39) pays différents. ANCEFA a été créé pour renforcer les capacités de la Société Civile Africaine à plaider de manière efficiente et efficace pour l'accès universel à une Éducation inclusive et équitable de qualité et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous et le développement à travers les campagnes, le plaidoyer, la mise en réseau, le développement des partenariats, la recherche et la mobilisation de ressources. ANCEFA compte un Conseil d'Administration élu tous les 3 ans qui supervise le travail du personnel et 13 employés au total dans ses 4 bureaux suivant la répartition ci-après: basés à Dakar (8), Lomé (2), Lusaka (1) et Nairobi (2). Pour se repositionner dans l'agenda post 2015, ANCEFA doit être un moteur de changement. Ces changements sont reflétés dans le nouveau plan stratégique (2019-2023), qui portent les principaux ajustements apportés aux plans stratégiques précédents. Le nouveau plan stratégique définit les buts et objectifs d'un monde plus complexe et collaboratif et positionne ANCEFA au sein d'un système plus vaste d'acteurs travaillant à briser le cycle de l'analphabétisme et de la pauvreté. Il indique ce que ANCEFA fera dans les années à venir et comment il le fera. en renforçant les partenariats et la mobilisation des ressources, en renforçant le développement des capacités, la recherche et le partage d'expériences d'apprentissage, et en permettant aux membres, au personnel et aux partenaires de ANCEFA à tous les niveaux d'atteindre les objectifs et de mesurer les résultats dans de multiples contextes grâce à une gamme d'outils plus flexible.

Il convient de noter que ANCEFA avait déjà fait, en juillet 2014, une revue des systèmes de gestion et de gouvernance ainsi qu'un audit conclu en mars 2015 avec pour objectifs :

- a) Comblent les lacunes des politiques, procédures, directives et systèmes existants de ANCEFA
- b) Comblent les lacunes spécifiques dans les processus de gouvernance et de gestion de ANCEFA
- c) Comblent les lacunes spécifiques liées à la gestion financière en général et à la gestion de fonds des projets des bailleurs en particulier.
- d) Renforcer le professionnalisme et la responsabilisation des membres, du conseil d'administration, du personnel et des partenaires des programmes et activités de ANCEFA.
- e) Réduire au minimum les risques associés à la prise de décisions et à la gestion des opérations de ANCEFA
- f) Améliorer la qualité et l'efficacité de la prestation des programmes de ANCEFA.

Un plan d'action d'un an visant à renforcer la capacité de gestion financière et les systèmes de gouvernance a été élaboré pour remédier aux faiblesses constatées. Bien que partiellement mis en œuvre, il devrait également contribuer aux travaux qui seront effectués.

II-OBJECTIFS

L'objectif principal est d'évaluer la présence d'ANCEFA dans les différents espaces de dialogue, notamment sa capacité à participer et sa capacité à générer des propositions programmatiques dans le domaine éducatif.

Plus spécifiquement, cette intervention a pour but de questionner ces domaines suivants :

1. Mesurer les performances d'ANCEFA: dans le cadre de cet objectif, nous espérons apprendre comment ANCEFA équilibre dans son intervention

- L'efficacité,
- L'efficience
- La pertinence
- La viabilité financière dans le processus de travail.

2. Comprendre l'environnement externe de l'organisation : cela nous aidera à évaluer l'environnement dans lequel ANCEFA mène ses activités de plaidoyer et de campagne. Cela peut couvrir, sans s'y limiter :

- Aux tendances économiques mondiales
- Environnement social et culturel
- A la Politique
- A la démographie
- A la technologie
- Et à l'analyse des parties prenantes.

3. Examiner la capacité organisationnelle de ANCEFA à mener à bien ses activités principales.

Dans le cadre de cet objectif, nous espérons apprendre comment ANCEFA utilise toutes ses ressources, systèmes et processus pour soutenir ses activités. L'accent sera mis sur :

- Les Ressources humaines,
- La gestion financière,
- La gestion des programmes,
- Les Infrastructures,
- La structure de gouvernance,
- Le Leadership stratégique, y compris la gestion du réseau / des membres.

4. Déterminer la motivation organisationnelle : Nous chercherons ici à comprendre comment les facteurs ci-dessous motivent la performance dans ANCEFA.

- Evolution, histoire et jalons de ANCEFA,
- Mission, vision et valeurs
- La culture d'exploitation

- Les systèmes d'incitations et de récompenses.

5-Proposer toute recommandation qui peut aider ANCEFA à optimiser sa capacité et ses ressources à atteindre ses objectifs stratégiques. Sous cet objectif, nous cherchons à recevoir toute recommandation pertinente.

- Tout ajustement d'organisation et de gestion;
- Toute action qui aide à résoudre ou à réduire la dépendance du donneur;
- Toute action susceptible de renforcer la viabilité financière d'ANCEFA.

III-RESULTATS ATTENDUS

Nous nous attendons à ces résultats suivants :

- Une situation objective des capacités de ANCEFA sur le plan institutionnel et organisationnel selon les facteurs cités ci-dessus et leurs conséquences sur la Performance de ANCEFA
- Et des recommandations sur comment traiter les faiblesses ressorties par le diagnostic.

IV-DUREE

Le diagnostic se fera à partir du mois de juillet 2019, jusqu'à la fin du mois de Septembre 2019. Veuillez consulter le document ci-dessous pour plus de précision.



V-LIVRABLES

A la fin des travaux, ANCEFA s'attend à recevoir :

- Le rapport du diagnostic
- Et le Plan de renforcement de capacité

VI-METHODOLOGIE

Le/la consultant/e travaillera sous la supervision du point focal du projet à ANCEFA.

Le/la consultant/e doit adopter et mettre en œuvre une démarche participative en accordant une grande place à la réflexion, à la consultation, aux cas pratiques et aux réalités de ANCEFA, voire des coalitions nationales.

Le/la consultant/e doit aussi faire une revue documentaire, notamment en consultant les anciennes études sur le sujet.

Une liste d'acteurs à consulter dans le cadre de la collecte sera soumise à ANCEFA pour adoption.

Des validations seront fixées à certaines étapes du travail, et dépendront de la proposition du cabinet/consultant.

VII-CRITERES DE SELECTION

La sélection du consultant se fera selon les critères ci-dessous (Critères de sélection peu spécifiques) :

- Expérience et référence du (des) fournisseur (s) de services
- Expérience dans le domaine de l'éducation
- Expérience dans la gouvernance des organisations de la société civile
- La méthodologie de mise en œuvre
- La forme du rapport
- La durée du service et le coût
- Le candidat retenu sera invité à participer à une présentation de son offre.
- Le candidat doit être bilingue, français et anglais, le portugais sera un atout.

Les candidatures féminines et celles des personnes handicapées sont vivement encouragées pour cette offre.

VIII – PAIEMENT

Le paiement du travail développé sera effectué par virement bancaire sur un compte au nom du/de la consultant/e, 40 % à la signature du contrat, 30 % à la première ébauche et 30 % à la livraison du travail fini.

IX-REMISE DES OFFRES

Les offres techniques et financières détaillées seront adressées par e-mail à l'adresse suivante:

ancefa.educo@gmail.com, en copiant l'adresse suivante : ancefa@orange.sn.

La date de clôture de candidatures sera le vendredi 26 juillet 2019 à 00.00h